



Procès Verbal du Conseil Communautaire du 31 MARS 2015

<p>Date de la 1ère convocation : Le 27 Mars 2015</p> <p>Date d'affichage : Le 07 Avril 2015</p>	<p>Présents titulaires : Christophe FIEUTELOT ; Daniel VILAIN ; Philippe ARNOULD ; Philippe BARTHELEMY ; Denis GEORGIN ; Antoine PERNOT ; Daniel BALAY ; Chantal CHERY ; Lucien GIGLEUX ; Jean Claude GRASSER ; Gérard GAY ; Thierry COSSIAUX ; Jacques FLORENTIN ; Vincent FRANCOIS ; Jean Marc IEMETTI ; Philippe GUIDON ; Christophe POLIN ; Franck BRIDARD ; Philippe BERNARD ; Antony CAPS ; Nelly JELEN ; Nicolas LE GUERNIGOU ; Miryam SCOMAZZON ; Jean Noël VARLET ; Bernard BUZON ; Daniel GEORGES ; Denis MATHIEU ; Alain CERUTTI</p> <p>Pouvoirs : Jean Claude CRESPIY donne pouvoir à Philippe ARNOULD ; Laurent NARETTO donne pouvoir à Daniel VILAIN ; Philippe JOLY donne pouvoir à Antony CAPS ; Valérie D'ELLENA PETITDANT donne pouvoir à Thierry COSSIAUX</p> <p>Présent suppléant :</p> <p>Absents titulaires non excusés : Olivier MICHEL</p> <p>Absents titulaires excusés : Jean Claude CRESPIY ; Laurent NARETTO ; Philippe JOLY ; Valérie D'ELLENA PETITDANT</p>
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LE GUERNIGOU</p>	

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal

Débats :

Pour ce Conseil Communautaire dédié au débat d'orientation budgétaire, le Président laisse la parole à Nicolas LE GUERNIGOU, Vice-Président en charge des Finances.

Le Vice-Président invite les élus à suivre la présentation du DOB sur le document annexé à l'ordre du jour.

Concernant le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), Philippe ARNOULD relève que le seuil d'effort fiscal permettant d'être bénéficiaire passera de 0,82% à 0,9% et souhaite avoir des précisions.

Nicolas LE GUERNIGOU regrette de ne pouvoir en apporter. En effet, ce seuil est calculé en fonction des taux d'imposition des communes et de l'intercommunalité par rapport aux moyennes nationales. En raison du rattachement des trois communes puis de leur non-rattachement, le FPIC pour 2014 n'est toujours pas connu de la CCSM et les recettes potentielles inconnues.

Philippe ARNOULD rappelle que les communes vont bientôt voter leur budget et qu'il leur serait utile d'avoir des éléments.

Miryam SCOMAZZON ne comprend pas à quoi correspond ce seuil et comment il est calculé.

Nicolas LE GUERNIGOU lui explique que le seuil est calculé par les services de l'Etat qu'il a sollicités et qui ne sont pas en mesure de lui répondre clairement.

Sébastien GRODIDIER, Directeur Général des Services explique que l'Etat calcule le produit fiscal moyen pour un territoire comme celui de Seille et Mauchère puis le compare au produit fiscal réel. Plus la moyenne se rapproche du réel et plus le seuil est proche de 1.

Philippe ARNOULD rappelle que les taux d'imposition sur le territoire sont très bas.

Sébastien GRODIDIER pense qu'à terme, la Dotation Globale d'Equipement est vouée à disparaître au profit du Fonds de Péréquation.

Bernard BUZON précise que le but non affiché est que les intercommunalités cherchent les financements auprès des usagers et non plus auprès de l'Etat.

Programme de mutualisation du projet urbanisme et habitat

Débats :

Nicolas LE GUERNIGOU explique que la création d'une cellule d'ingénierie PLU/PLUI communautaire est inscrite dans la matrice prospective. Le poste d'urbaniste, dans le cadre de la mutualisation de services, sera en partie, à charge des communes. En effet, l'urbaniste à la CCSM instruira les PLU des communes.

Il rappelle qu'un nouveau mode d'intervention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme va être mis en place. Ce service pourrait être mutualisé avec la CC du Bassin de Pompey pour un coût de 43 000€.

Environ 267 dossiers sont instruits chaque année pour le territoire pour un coût d'environ 160€ par dossier.

Philippe ARNOULD précise que l'instruction des permis de construire « simples » pourra toujours être faite en mairie, pour les dossiers plus compliqués, ils pourront être instruits par le service de la CC de Pompey.

Lucien GIGLEUX estime que l'Etat a l'obligation d'instruire les autorisations d'urbanisme.

Bernard BUZON confirme qu'officiellement c'est le cas mais que, dans les faits, l'Etat renvoie souvent les dossiers au motif qu'ils sont incomplets.

Miryam SCOMAZZON demande s'il y a une obligation de souscrire à ce service.

Bernard BUZON lui répond par la négative mais rappelle la responsabilité juridique des maires en cas d'erreur.

Antoine PERNOT confirme qu'il est important, pour les maires, de penser à la sécurité juridique qu'apporte un tel service dont la continuité serait également garantie contrairement à une instruction au sein de la CCSM. Le service à Pompey, est en effet, assuré par trois personnes.

Philippe BERNARD rappelle que le Maire est toujours responsable, même s'il y a une erreur dans l'instruction. Il souhaite par ailleurs avoir des précisions sur l'instruction des PLU.

Bernard BUZON lui répond que l'instruction pourra être faite par l'urbaniste au sein de la CCSM en plus de son travail de préparation nous conduisant vers un PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal). Les tarifs seront plus avantageux que ceux d'un Bureau d'Etudes.

Antony CAPS souhaiterait qu'un débat soit mené sur le coût du service.

Bernard BUZON pense effectivement qu'un débat est nécessaire. Il souhaiterait avoir le compte-rendu de la commission urbanisme, récemment réunie, pour avoir tous les éléments.

Philippe ARNOULD demande si l'économie d'adhésion de 2€/habitant dû au passage du Pays du Val de Lorraine en PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux) ne pourrait pas être dédiée au financement de ce service d'urbanisme.

Nicolas LE GUERNIGOUE lui répond que cette économie a déjà été intégrée dans la matrice prospective.

Programme d'investissement - Scolaire

Débats :

Philippe ARNOULD revient sur le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), source supplémentaire de recettes permettant le financement des projets d'investissement de la CCSM. Il estime qu'un débat entre communes et intercommunalité est nécessaire afin d'avoir une politique fiscale commune. Il précise que pour sa commune, jusqu'alors, il était favorable à un reversement intégral du FPIC au bénéfice de l'intercommunalité, il envisage de réviser son jugement. Il précise que les communes sont aussi sollicitées dans le financement de projets de portée communautaire : groupe scolaire et périscolaire, gymnase. Le FPIC pourrait permettre aux communes d'assurer leur rôle de co-financeurs dans ces projets qui deviennent et deviendront plus nombreux dans le temps.

Antony CAPS, à l'heure où les dotations baissent, estime au contraire qu'il faut soutenir l'intercommunalité. Les recettes conditionnent la mise en œuvre des projets, notamment celui du maillage scolaire.

Programme d'investissement – VOIE VERTE

Débats :

Concernant la tranche 1 de la Voie Verte, Bernard BUZON relate son rendez-vous avec le sous-préfet, M.RAFFY pour solliciter une subvention DETR à hauteur de 110 000€. Les services de la CCSM sont en attente de sa décision.

Concernant le projet "voie verte" entre Nomeny et Jeandelaincourt, Philippe BERNARD s'étonne des différences de prix des terrains pratiqués par RFF (Réseaux Ferrés de France) selon la localité.

Bernard BUZON partage cette opinion et informe qu'un rendez-vous est prévu avec les protagonistes pour une négociation.

Programme d'investissement – BIENS MOBILIERS

Débats :

Nelly JELEN souhaite savoir comment est défini le programme d'investissement pour les écoles, à savoir s'il est fait en fonction d'un programme ou à la demande des écoles.

Jean-Noël VARLET, Vice-Président en charge du scolaire lui répond que le programme est défini selon les demandes des écoles et le travail de la commission scolaire. Pour le matériel informatique dans les écoles, le programme d'investissement se fait au prorata du nombre d'élèves. Les ordinateurs ne sont pas achetés neufs mais reconditionnés, cela permet d'avoir un matériel de qualité à un coût avantageux.

Il informe les élus qu'une délégation pour gérer l'ensemble du parc informatique a été accordée à Philippe JOLY.

Miryam SCOMAZZON souhaite savoir si le matériel est acheté ou loué.

Jean-Noël VARLET lui répond que pour l'instant le matériel est acheté mais qu'une étude comparative sera faite pour un éventuel contrat en leasing.

Matrice Prospective 2015

Débats :

Nicolas LE GUERNIGOU indique que le désendettement est exprimé en nombre d'années, ratio habituellement utilisé par les banques pour accorder d'éventuels prêts. Ainsi en 2015, 14 années seraient nécessaires pour financer l'ensemble des services et projets de la CCSM. En 2018, ce chiffre est ramené à 12 années car aucun projet d'investissement nouveau n'est intégré à la matrice.

Sébastien GRODIDIER souligne le dynamisme de l'intercommunalité avec 6 millions d'investissement.

Miryam SCOMAZZON souhaite savoir s'il en est de même pour les autres intercommunalités.

Bernard BUZON lui répond que les comparaisons sont difficiles. En effet, Seille&Mauchère est très intégrée avec de nombreuses compétences.

Jean-Noël VARLET souligne que, dans cette matrice, l'investissement scolaire a été réduit.

Miryam SCOMAZZON s'inquiète de la santé financière de la CCSM.

Nicolas LE GUERNIGOU la rassure, certes l'endettement est important mais maîtrisé.

Nelly JELEN s'étonne de ne pas voir apparaître la tranche 2 de la Voie Verte de Brin/Seille.

Nicolas LE GUERNIGOU lui explique que ce projet, nécessitant 500 000€ de fonds propres, n'a pas été intégré à la matrice.

Dépenses – Eclairage Public

Débats :

Gérard GAY demande s'il est envisagé, pour réduire les dépenses, de ne plus éclairer les bâtiments publics.

Bernard BUZON souhaiterait que ce soit le cas et donne l'exemple de la commune de Raucourt qui, hormis les périodes de Noël, éteint l'éclairage des bâtiments publics. Il souhaiterait que la commission éclairage public travaille sur le sujet.

Philippe BERNARD souhaiterait avoir le comparatif des consommations électriques avant et après la mise aux normes opérée l'année dernière.

Philippe BARTHÉLÉMY, Vice-Président en charge de l'Eclairage Public confirme que le sujet sera évoqué lors d'un rendez-vous avec le SD54.

Christophe POLIN demande si la possibilité d'éteindre l'intégralité de l'éclairage public est envisagée.

Plusieurs élus jugent cette idée difficile à faire accepter aux habitants notamment pour des raisons de sécurité.

Budgets annexes – ZAC

Débats :

Philippe ARNOULD souhaite savoir si les bâtiments réalisés par la CCSM ont trouvé des locataires.

Daniel GEORGES l'informe que toutes les cellules artisanales ont trouvé preneur. Seul le bâtiment relais est disponible.

Budgets annexes – Assainissement collectif

Débats :

Nelly JELEN souhaite avoir des précisions sur l'aide financière apportée aux habitants pour la déconnexion de leur filière d'assainissement.

Jean-Claude GRASSER, Vice-Président en charge de l'Assainissement lui explique qu'un forfait de 250 €, correspondant à la vidange de la fosse est envisagé par la commission assainissement.

Nicolas LE GUERNIGOU prévient qu'il sera nécessaire d'étendre la compétence assainissement de la CCSM à la réhabilitation.

Jacques FLORENTIN aimerait que soit refait un point sur le montant de la redevance. Les priorités ayant changées, certaines communes inscrites au programme 2 vont se retrouver dans le programme 3 et il souhaite connaître l'incidence sur le coût de la redevance pour les habitants.

Nicolas LE GUERNIGOU lui répond que cette discussion sera menée avant le vote de la redevance.

Antony CAPS demande si les habitants ayant déjà déconnecté leur fosse, bénéficieront d'une aide rétroactivement.

Jean-Claude GRASSER explique que cette question n'a pas encore été discutée en commission.

Budgets annexes – Déchèterie

Débats :

Christophe POLIN souhaite avoir des précisions sur le projet de déchèterie volante.

Philippe BARTHÉLÉMY, Vice-Président en charge des déchets lui répond qu'il s'agit d'amener trois bennes dans les communes les plus éloignées de la déchèterie afin que les habitants puissent y déposer leurs déchets. Un système de rotation serait assuré une fois par mois dans ces villages.

Budgets annexes - ZAC

Débats :

Plusieurs élus s'étonnent de voir l'estimation du prix de vente de l'atelier technique et s'interrogent sur un éventuel projet de vente.

Daniel GEORGES, Vice-Président en charge du développement économique les rassure, il ne s'agissait que d'une idée lancée en commission. Il informe les élus que la société Sesmat serait intéressée pour acquérir le bâtiment relais dit MTH.

Denis MATHIEU demande si l'acquéreur récupérerait la subvention que la CCSM a obtenue pour le financement du bâtiment.

Bernard BUZON dément cette information, la société si elle achète le bâtiment relais avant les 5 ans de création du bien, pourra récupérer la TVA mais en aucun cas la subvention.

Nicolas LE GUERNIGOU finit sa présentation et explique aux élus que le budget présenté au prochain conseil sera construit sur les orientations et projets listés au DOB.

Antony CAPS, s'il a bien compris qu'il était nécessaire de se rapprocher du seuil d'effort fiscal à 1%, déplore l'absence d'un vrai projet global, un cap pour avancer, une réflexion sur les compétences. Pour lui, le DOB doit servir à ça, il ne voit, dans la présentation qui a été faite, qu'un empilage de projets.

Bernard BUZON ne partage pas cet avis. Au contraire, il estime que le rôle des commissions a été respecté, elles ont travaillé pour faire remonter les besoins et projets. Il rappelle que le **projet de territoire**, feuille de route de la CCSM, a été débattu en conseil communautaire.

Miryam SCOMAZZON regrette que les commissions ne viennent pas présenter leur travail au conseil.

Daniel VILAIN trouve ces questions légitimes, il relate qu'il a assisté au Bureau préparatoire avant le DOB et qu'il en est sorti sans avoir une vision claire du projet politique de la CCSM.

Antony CAPS revient sur le maillage scolaire et s'interroge sur le devenir des projets en cas d'abandon du maillage.

Chantal CHÉRY intervient en soulignant l'effort fait par la commune de Chenicourt pour adhérer au Syndicat Scolaire de la Seille, soit une dépense supplémentaire de 16 000€ afin que les enfants du village étudient au futur groupe scolaire de la Zone Centre.

Antony CAPS estime que l'ouverture du futur groupe scolaire à Jeandelaincourt va entraîner la suppression de 3 classes à Nomeny.

Christophe FIEUTELOT se demande ce qui va advenir du personnel de l'école d'Abaucourt destinée à fermer au profit de l'école de Nomeny.

Au regard des nombreuses interrogations soulevés par les élus, Philippe BERNARD pense qu'une réflexion doit impérativement être menée sur le maillage scolaire.

Miryam SCOMAZZON, membre de la commission scolaire n'a pu assister à la dernière commission et regrette de ne pas avoir eu de compte-rendu. Elle juge difficile de se prononcer sur un DOB sans avoir tous les éléments.

Jean-Noël VARLET lui rappelle que le fil conducteur des projets scolaires est le maillage scolaire.

Miryam SCOMAZZON lui répond que le schéma du maillage scolaire a été voté par l'ancienne mandature et non validé par la nouvelle.

Philippe ARNOULD tient à rappeler que les communes ont voté, en amont, la validation du maillage scolaire.

Nicolas LE GUERNIGOU pense qu'effectivement, en raison de la baisse des recettes, il est important d'évaluer la politique à mener et pas seulement pour le scolaire. Son rôle est de veiller à l'équilibre budgétaire de la structure.

Daniel VILAIN souhaiterait que les comptes rendus des commissions soient communiqués à l'ensemble des élus.

Bernard BUZON confirme que désormais les élus seront destinataires, par voie électronique, des comptes rendus des commissions.

Jacques FLORENTIN rappelle le fonctionnement décisionnel de l'intercommunalité, à savoir que les commissions opèrent un travail de fond, le Bureau vérifie la légalité et la faisabilité des propositions des commissions puis la décision finale revient au conseil communautaire. Il souligne la nécessaire transversalité du travail des commissions.

Christophe FIEUTELOT aurait aimé que chaque vice-président présente les choix faits par la commission qu'il préside.

Le Président, avant de clore le Conseil, communique aux élus les dates du prochain conseil communautaire, à savoir le Mardi 14 Avril 2015 à Nomeny et le report du Bureau au jeudi 09 avril 2015 à 18h30 au siège de la CCSM.